



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

OCCITANIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2019-049

PUBLIÉ LE 29 AVRIL 2019

Sommaire

Préfecture de la région Occitanie

R76-2019-04-29-001 - Arrêté de suppléance du préfet de région Occitanie du 29 avril au 6 mai 2019 (1 page)

Page 3

Préfecture de la région Occitanie

R76-2019-04-29-001

Arrêté de suppléance du préfet de région Occitanie du 29
avril au 6 mai 2019



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Secrétariat général pour les affaires régionales
Pôle modernisation, mutualisation et moyens

**Arrêté organisant la suppléance du préfet de région
du mardi 30 avril 2019 15h00
au lundi 6 mai 2019 8h00**

Le préfet de la région Occitanie,
préfet de la Haute-Garonne
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret en conseil des ministres du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Etienne Guyot préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu le décret en conseil des ministres du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Pierre Pouëssel, préfet de l'Hérault ;

Vu l'arrêté du préfet de région du 1^{er} mars 2019 chargeant M. Marc Zarrouati de l'intérim du secrétaire général pour les affaires régionales de la région Occitanie ;

Considérant l'absence de M. Etienne Guyot, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

Arrête :

Art. 1^{er}. – M. Pierre Pouëssel, préfet de l'Hérault, est désigné pour assurer la suppléance du préfet de la région Occitanie du mardi 30 avril 2019 15h00, au lundi 6 mai 2019, 08h00.

Art. 2. – Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Toulouse, le 29 avril 2019

Étienne GUYOT